



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 Mars 2012

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre – **BENY - SUR-MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, LAVISSE Aurélie – **COULOMBS** : HIMBAUT Régis - **CREULLY** : GILOT Edmond, GILLES Dominique – **CULLY** : DE SEZE Jean-Charles – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, HUYGHE-BOULET Marie – **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, CARRE Jacky.

Excusés :

AMBLIE : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **COULOMBS** : GROULT Roger – **CULLY** : COLLIN Jean-François - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain – **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre – **THAON** : ISABEL Jean-Pierre.

Absents :

FONTAINE-HENRY : CAILLERE Philippe, JEAN Christian.

Secrétaire de séance : BEAU Frédéric.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2011 des budgets général, du transport et du SPANC. Affectation des résultats**
2. **Exposition itinérante : point par le groupe de travail et décision**
3. **Questions diverses et échanges : information sur le projet d'Agenda 21 d'Orival durable.**

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 5 Mars 2012.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DES BUDGETS GENERAL, DU TRANSPORT ET DU SPANC :

Se reporter aux documents annexés.

L'affectation des résultats sera votée simultanément au budget 2012.

Budget principal :

Résultats de clôture :

Dépenses de fonctionnement : 4 132 545.55 €

Recettes de fonctionnement : 4 894 153.69 €

Excédent de fonctionnement : 761 608.14 €

Dépenses d'investissement : 2 340 185.96 €

Recettes d'investissement : 1 998 847.91 €

Déficit d'investissement : 341 338.05 €

Excédent global : 420 270.09 €

Commentaires :

On peut constater que, par rapport aux prévisions, les dépenses réalisées sont inférieures et les recettes supérieures. Les crédits inscrits au budget 2011, en dépenses d'investissement à l'article 2313, de 4 080 000 €, correspondent à la construction du gymnase, à l'aménagement du parking du gymnase, à la voirie et à la suite du programme du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil (il restera une dépense nette de 260 000 € en 2012).

Le trésorier fait remarquer que le fonds de roulement de la CdC est de 420 270 €, ce qui permet de faire face à quarante jours de dépenses de fonctionnement. C'est l'indice d'une gestion saine, même si la moyenne pour les autres collectivités est de trois mois. Monsieur ROSSI explique cela par le fait que la Communauté de communes fait des efforts conséquents d'équipement, consécutifs à l'important transfert de compétences dont elle a bénéficié.

Jean-Pierre LAVISSE précise que le programme d'investissement décidé au début de la mandature est suivi, que les recettes de fonctionnement augmentent chaque année de 3 à 4 % (soit de 100 000 €, ce qui permettrait de

faire un emprunt chaque année d'un million d'euros sans rogner sur le budget). Les excédents dégagés chaque année ont permis de ne pas augmenter les impôts pour les ménages (la croissance des recettes fiscales est due à l'augmentation physique des bases). Les contributions directes (2 500 000 €) représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement et la dotation de l'Etat (DGF), 11 %. La T.A. (Taxe d'Aménagement, ex. TLE) est versée aux communes et perçue en fonction des dépenses d'équipement. Dans la mesure où les équipements sont également supportés par les CdC, une réflexion s'est amorcée afin d'envisager de leur faire bénéficier d'une partie de cette recette.

La Communauté de communes a recours à l'emprunt pour financer ses équipements, mais elle investit à long terme puisqu'il s'agit d'équipements scolaires, sportifs, culturels (bibliothèque) ou de voirie. Notre collectivité remplit là pleinement son rôle et il est dans l'ordre des choses que les générations futures prennent part, par le biais du remboursement des emprunts, à ces dépenses d'investissement dont elles profiteront.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2011 du budget principal qui présentent les mêmes résultats.

Budget du SPANC :

Résultats de clôture :

Dépenses de fonctionnement : 364.48 €
Recettes de fonctionnement : 14 210 €
Excédent de fonctionnement : 13 845.52 €

Dépenses d'investissement : 24 518.20 €
Recettes d'investissement : 14 822.95 €
Déficit d'investissement : 9 695.25 €

Excédent global : 4 150.27 €

Commentaires :

Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil général ne sont pas comptabilisées dans ces résultats, d'où le déficit d'investissement. Elles ne seront reçues qu' en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2011 du budget du SPANC qui présentent les mêmes résultats.

Budget de la régie du transport :

Résultats de clôture :

Dépenses de fonctionnement : 290 763.80 €

Recettes de fonctionnement : 290 763.80 €

Commentaires :

Les comptes ont été équilibrés grâce à une subvention du budget principal qui a été limitée à 11 753.91 € (au lieu des 62 932 € prévus). Les sommes inscrites aux articles 658 et 7084, en dépenses et en recettes, correspondent à des paiements de salaires dans le cadre d'échange de personnel entre le service général et celui du transport.

Ce budget a été mené avec rigueur. Comme les membres de la commission du transport (incluant les représentants des communes extérieures à la CdC) ont pu le constater, les objectifs de la CdC affichés au moment du transfert de la compétence du Syndicat scolaire à la Communauté de communes ont été atteints (participation des communes limitée à 60 € par enfant, service, circuits et personnel identiques, économies générées de surcroît). Malgré l'augmentation du coût du carburant et du personnel, la CdC s'est efforcée de ne pas augmenter les tarifs. Elle poursuivra dans ce sens dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2011 du budget de la régie du transport qui présentent les mêmes résultats.

2. EXPOSITION ITINERANTE : POINT PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET DECISION :

Le projet d'exposition itinérante avait été présenté au conseil communautaire les 30 janvier et 5 Mars 2012. Rappel du coût : 30 560 € HT / 36 550 € TTC, ce qui correspond à 2 037 € HT / 2 437 € TTC par commune. Un groupe de travail avait été constitué dans le but d'éclairer le conseil communautaire avant la prise de décision. Après avoir rencontré les prestataires, il est en mesure d'apporter des précisions sur le contenu de cette exposition.

Cet outil de communication s'adresse en premier lieu aux habitants de la Communauté de communes afin qu'ils approfondissent leur connaissance du territoire, se l'approprient et acquièrent une identité commune. C'est un outil de

promotion susceptible d'attirer des acteurs économiques, sans pour autant créer la ville à la campagne (entreprises, commerces, artisans...) et des touristes côtiers, ce qui engendrerait des retombées sur le tissu économique existant (gîtes, hôtels, commerces...). C'est donc un outil de développement de notre CdC. C'est également un support pédagogique à l'intention des écoles, du collège et du CLSH. Enfin, c'est un outil de gestion pour les élus.

Cette acquisition, comprenant l'exposition, qui circulera dans toutes les communes, un livret de seize pages, un power point qui peut être enrichi, embarqué sur un site internet et devenir une vidéo de présentation de la CdC d'Orival, pourra évoluer vers un nouveau contenu et être utilisée à tout moment. Son évolution pourra être assurée par une équipe de bénévoles ou un professionnel. L'ensemble suscitera un réseau d'échanges fructueux.

Certains délégués pensent qu'elle fait double emploi avec l'office de tourisme, d'autres émettent une réserve quant au succès de cette exposition, à son impact réel ou à l'utilité de photos aériennes, internet permettant d'obtenir des services identiques.

Après avoir pris connaissance du contenu du projet d'exposition itinérante proposé par la société de communication Campagne de Com. et en avoir largement débattu, le conseil communautaire, par 14 voix favorables, 4 voix contre et 3 abstentions, décide de faire l'acquisition de cette prestation d'un montant de 30 560 € HT / 36 550 € TTC.

3. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

Agenda 21 :

Un agenda 21 est un document de référence, un plan d'actions sur dix ans, qui permet d'assurer une gestion du développement durable. Rappel de la définition du Développement Durable : « Le développement durable consiste à répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers : l'écologie, l'économie et le social ».

Il peut être élaboré à plusieurs niveaux de structure. Il est proposé que la CdC se dote de ce document.

Elle s'est déjà engagée dans un plan Climat Energie, qui peut être un élément de l'Agenda 21 d'Orival. L'enjeu est de réduire notre consommation d'énergie et la production de CO² dans le cadre de notre compétence. Par exemple, l'effort peut se porter sur la réduction de la consommation de carburant dans notre service de

transport (objectif : 10% sur 5 ans, 20 % sur 10 ans) en modifiant les circuits, en réduisant le nombre d'arrêts, en formant le personnel à une conduite économique (un stage est déjà programmé). Chaque action sera précédée d'un diagnostic et suivie d'une évaluation qui seront portés à la connaissance de la population. Une soixantaine d'autres pistes sont possibles dont chacune fera l'objet d'une fiche-action (quinze actions sont déjà en cours de réalisation). A titre d'exemple :

- Aménager des zones de parking de co-voiturage.
- Favoriser le transport en commun en organisant, avec nos bus scolaires, des navettes en direction des arrêts de bus verts. Le Conseil général, propriétaire des bus, a donné son accord.
- Dans le cadre du bilan énergétique et du développement économique équilibré, il est possible de valoriser les haies. La CdC peut les tailler, les broyer et mettre les copeaux de bois à disposition des personnes possédant des chaudières à bois.
- Dans le cadre du maintien et de la réinsertion des petits commerces en milieu rural, la CdC a installé une signalétique, elle peut créer des places de stationnement, renoncer au projet de création de moyennes surfaces.
- Pour ce qui est des bâtiments, la CdC a construit un groupe scolaire répertorié « Très haute performance énergétique ». Elle détruira les classes mobiles énergivores et construira une garderie BBC (Bâtiment Basse Consommation).
- La CdC a également intégré des critères d'éco-conditionnalité dans l'aménagement du parking du gymnase et du collège.
- Organiser un service de livraison à domicile, ce qui contribuerait à une création d'emplois.
- Favoriser le passage des encombrants pour éviter les déplacements individuels.
- Installer des bornes destinées aux déchets textiles.

Une réunion de lancement de l'Agenda 21 se tiendra jeudi 29 mars à 20h30, à l'ancienne halle, 10 place Paillaud, à Creully, à l'intention des élus. D'autres réunions seront organisées, destinées à la population, aux associations, au personnel et aux professionnels. Des groupes de travail se constitueront en fonction des centres d'intérêt de chacun. Ce temps de réflexion durera deux ans au terme duquel l'Agenda 21 sera validé. Sa mise en application durera dix ans. Elle se traduira notamment par des inscriptions budgétaires de dépenses.

Affaires scolaires :

- ✓ Les dérogations scolaires à l'intérieur de la CdC, souvent liées aux lieux d'habitation des assistantes maternelles, sont accordées avec prudence, en tenant compte des prévisions d'effectif. Les dérogations scolaires hors CdC ne sont accordées que dans quatre cas :
 - l'existence de fratries
 - des raisons professionnelles
 - des raisons médicales
 - un enseignement spécialisé

Dans ces cas, la CdC se doit de participer aux frais de scolarité des communes d'accueil. En dehors de ces cas, dans la mesure où la CdC dispose de structures d'accueil telles que les garderies et les restaurants scolaires, elle n'est pas tenue d'accepter les dérogations. Le cas échéant, les parents ne sont pas autorisés à payer les frais de scolarité des communes d'accueil.

- ✓ Le règlement intérieur des restaurants scolaires communiqué au conseil communautaire du 5 mars dernier a subi quelques petites modifications. *Le nouveau règlement intérieur est joint en annexe.*
- ✓ Les impayés de cantine : en cas d'impayés de cantine, les enfants ne sont pas renvoyés. Le trésorier entame une procédure contentieuse afin de recouvrer les sommes dues. En cas d'échec, à l'issue de cette procédure, c'est à la CdC qu'il revient de supporter la dette. Seuls les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale) ont la compétence pour intervenir avant la procédure contentieuse, pourvu qu'ils soient informés à temps, par la trésorerie, des difficultés de paiement, ce qui n'est pas toujours le cas.

La séance est levée à 23h25.